

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Soixantième session
Genève (réunion virtuelle), 22 – 26 mars 2021

RAPPORT

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

INTRODUCTION

1. En raison de la pandémie de COVID-19, la soixantième session de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI s'est déroulée virtuellement du 22 au 26 mars 2021. Étaient présents : Mme Tatiana Vasileva (présidente), MM. Bert Keuppens (vice-président), Mukesh Arya, Igors Ludboržs et Zhang Long. Mme Maria Vicien-Milburn et M. Othman Sharif étaient excusés.

2. M. Sharif a informé l'OCIS par courrier électronique le 5 mars 2021 qu'il avait été nommé premier vice-président de Zanzibar à compter du 1^{er} mars 2021. Il a indiqué qu'il écrirait officiellement au Directeur général pour l'informer de la situation et présenter sa démission de l'OCIS.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

./.
./.
3. L'Organe a adopté l'ordre du jour qui figure à l'annexe I du présent rapport. La liste des documents de la session fait l'objet de l'annexe II.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : DECLARATION CONCERNANT LES CONFLITS D'INTERETS

4. Les membres présents ont été priés de déclarer tout conflit d'intérêts effectif ou potentiel. Aucun conflit d'intérêts n'a été signalé.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DECOULANT DE LA SESSION PRECEDENTE

5. L'OCIS a fait le point sur les mesures prises pour donner suite aux décisions adoptées à sa cinquante-neuvième session.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : REUNION AVEC LE DIRECTEUR GENERAL

6. Le Directeur général, M. Daren Tang, a rencontré les membres de l'OCIS et a présenté les chefs de secteur, comme suit : les quatre vice-directeurs généraux, Mme Sylvie Forbin (Secteur du droit d'auteur et des industries de la création), Mme Lisa Jorgenson (Secteur des brevets et de la technologie), M. Hasan Kleib (Secteur du développement régional et national) et Mme Wang Binying (Secteur des marques et des dessins et modèles); ainsi que les quatre sous-directeurs généraux, à savoir M. Marco Aleman (Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation), M. Edward Kwakwa (Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux), M. Kenichiro Natsume (Secteur de l'infrastructure et des plateformes) et M. Andrew Staines (Secteur administration, finances et gestion).

7. L'OCIS s'est félicité du dialogue franc et constructif avec le Directeur général et son équipe sur les diverses initiatives et autres activités en cours ou planifiées de l'Organisation.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : SUPERVISION INTERNE (Y COMPRIS PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL FINAL EN MATIERE DE SUPERVISION POUR 2021)

Programme de travail annuel final pour 2021

8. L'OCIS a examiné avec le directeur de la Division de la supervision interne (DSI) la version finale du programme de travail annuel en matière de supervision pour 2021, dont le projet a fait l'objet d'un examen approfondi à la cinquante-neuvième session. Tous les commentaires et propositions de l'OCIS ont été pris en considération par la DSI pour finaliser le programme de travail annuel pour 2021.

9. D'autres éléments détaillés du programme de travail ont été discutés lors de l'examen par l'OCIS du rapport d'activité de la DSI daté du 12 mars 2021 (présenté dans la prochaine sous-section).

Rapport d'activité de la DSI

10. L'OCIS a examiné avec le directeur de la DSI et ses chefs de service le rapport d'activité trimestriel daté du 12 mars 2021. L'Organe a noté que depuis le dernier rapport trimestriel daté du 15 novembre 2020, deux rapports ont été publiés et examinés à la cinquante-neuvième session tenue en décembre 2020 (examen et mise à jour du cycle de planification annuelle de la DSI et évaluation *ex ante* du dispositif de coopération technique du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique) et qu'un rapport publié a été examiné au cours de cette soixantième session (audit et examen de l'intégrité concernant la gestion des absences).

11. L'Organe a observé la tendance croissante en faveur de missions consultatives dans le cadre des trois fonctions de la DSI : audit, évaluation et enquête. Bien que cette tendance puisse être considérée comme positive, il convient de faire preuve de prudence, notamment en ce qui concerne l'audit, dont la fonction principale est de garantir la responsabilité, la transparence et la bonne gouvernance. Le directeur de la DSI a expliqué que l'Administration demandait de plus en plus de services consultatifs à la division, conformément aux normes promulguées par l'Institut des auditeurs internes et à la Charte de la supervision interne. Le directeur de la DSI a assuré l'OCIS que la division continuerait à se concentrer sur sa fonction principale tout en répondant aux demandes de l'Administration en faveur de services consultatifs, compte tenu de l'ensemble des ressources disponibles.

12. L'Organe s'est dit préoccupé par l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les activités de la DSI et la gestion des risques. Des retards ont été signalés en ce qui concerne les missions externalisées et celles qui impliquaient des voyages et des auditions de personnes faisant l'objet d'une enquête. Dans l'ensemble, cependant, le programme de travail de la division progressait de la manière satisfaisante. La DSI a également eu des échanges avec d'autres organisations des Nations Unies sur les approches en matière d'audit adoptées pendant la pandémie.

13. L'OCIS a formulé des propositions précises sur la manière d'améliorer les rapports trimestriels sur l'état d'avancement des missions, notamment en indiquant les dates prévues à l'origine, afin de rendre les rapports plus informatifs. Le directeur de la DSI a approuvé la recommandation tendant à inclure cette information dans les futurs rapports d'activité.

14. En ce qui concerne les 107 recommandations, l'Organe s'est enquis des progrès enregistrés concernant la clôture des anciennes recommandations, puisque seules 30 d'entre elles avaient été clôturées. La DSI a expliqué que divers facteurs rendaient le suivi difficile, notamment les changements au niveau de l'Administration, la réorganisation de certaines unités et la migration du système de gestion des audits de la division. L'OCIS a noté que la DSI reprendrait ses réunions de suivi après le premier trimestre de cette année.

15. L'Organe a félicité la DSI pour le projet d'analyse des données, qui était en cours de mise en œuvre.

Missions d'audit interne

16. L'OCIS, conjointement avec le directeur de la DSI et son équipe ainsi que la directrice du Département de la gestion des ressources humaines (DGRH), a examiné le rapport sur l'audit et l'examen de l'intégrité concernant la gestion des absences, publié le 3 février 2021.

L'Organe a pris note des changements positifs qui avaient permis de gagner en efficacité, ainsi que des possibilités d'amélioration de la gestion des absences. Il a également pris note des sept recommandations, qui étaient toutes moyennement prioritaires.

17. L'Organe a trouvé les résultats intéressants et a suggéré que l'analyse et les conclusions soient davantage axées sur la conduite de changements au niveau des politiques. Le directeur de la DSI a indiqué que certains éléments du rapport avaient déjà conduit à des changements de politique visant à améliorer la gestion des ressources humaines au sein de l'Organisation.

18. Interrogée par l'OCIS sur les leçons à tirer de cette action, la directrice du DGRH a déclaré que de nouvelles modalités de travail flexibles étaient à l'étude dans le cadre de la nouvelle normalité, par exemple deux jours de télétravail par semaine.

Enquêtes

19. L'OCIS a été informé de l'état d'avancement des enquêtes. Depuis sa dernière session, six nouvelles affaires avaient été ouvertes et six avaient été clôturées, dont deux après évaluation préliminaire et quatre après une enquête approfondie. Au 28 février 2021, 11 dossiers d'enquête étaient en instance, dont l'un était en cours d'évaluation préliminaire, six faisaient l'objet d'une enquête approfondie et quatre étaient en suspens. L'OCIS a noté que, sur les 11 enquêtes en cours, une avait été enregistrée en 2016, trois en 2019, quatre en 2020 et trois en 2021. Dans l'une des affaires, les allégations de faute étaient avérées et l'ouverture d'une procédure disciplinaire a été recommandée.

20. L'OCIS s'est penché sur un certain nombre d'affaires en cours et a émis des avis, le cas échéant.

21. Conformément à son mandat, l'OCIS s'est réuni en séance privée avec le directeur de la DSI.

Évaluation externe de la qualité

22. L'OCIS a examiné avec le directeur de la DSI et ses chefs de service les différents rapports sur l'évaluation externe de la qualité de l'audit interne et des fonctions d'enquête qui ont été menées en 2020.

a) Évaluation externe de la qualité – Audit interne

23. En ce qui concerne la fonction d'audit interne, la DSI a fait appel à l'Institut français de l'audit et du contrôle internes (IFACI), la branche française de l'Institut des auditeurs internes. La conclusion générale est que la DSI se conforme généralement aux éléments obligatoires du Cadre international de pratiques professionnelles et de la Charte de la supervision interne. Le rapport final, établi en novembre 2020, a été publié sur le site Web public de l'OMPI. L'Organe et l'équipe de la DSI ont examiné toutes les recommandations en détail, en mettant particulièrement l'accent sur celles qui ont une incidence sur les travaux de l'OCIS, telles que l'évaluation des performances du directeur de la DSI, et celles nécessitant une révision de la Charte de supervision interne, telles que l'avis annuel sur la gouvernance globale, la gestion des risques et les contrôles, et les procédures d'évaluation des risques liés à la planification de l'audit. Comme demandé, l'OCIS a fourni des conseils à la DSI.

b) Évaluation externe de la qualité – Enquêtes

24. En ce qui concerne la fonction d'enquête, la DSI a procédé à une évaluation externe de la qualité dans le cadre d'un examen collégial par des enquêteurs professionnels de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Le rapport final, publié en décembre 2020, a confirmé que la fonction d'enquête de la DSI est généralement conforme aux normes de pratique applicables. L'OCIS et l'équipe de la DSI ont examiné chacune des recommandations, et l'Organe a formulé des propositions en ce qui concerne la mise en œuvre de ces recommandations.

25. L'OCIS a félicité la DSI pour les excellents résultats de l'évaluation externe de la qualité de l'audit interne et des fonctions d'enquête.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DES RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA SUPERVISION

26. L'OCIS a passé en revue avec le directeur de la DSI l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision au 28 février 2021. Il a noté que 28 (soit 26%) des 107 recommandations en suspens étaient hautement prioritaires. Depuis la dernière réunion de l'OCIS, il y avait 14 nouvelles recommandations alors que cinq avaient été clôturées. L'OCIS a également noté que le programme 23 comptait le plus grand nombre de recommandations ouvertes et était responsable de 43% des recommandations hautement prioritaires (12 sur 28). La DSI a déclaré que le programme 23 concernait la gestion des ressources humaines, qui représentait plus de 60% du budget de l'Organisation et était donc considéré comme ayant un degré de priorité élevé en ce qui concernait les missions de supervision. La DSI a également précisé que le nombre total de 32 recommandations relatives au programme 23 constituait un ensemble dynamique composé de recommandations nouvelles et moins anciennes, datant d'environ deux ans.

27. L'OCIS s'est enquis des problèmes systémiques que l'on pouvait déceler dans la nature des recommandations en suspens.

28. En ce qui concerne la question de l'OCIS sur l'évaluation du risque lié à l'absence de mise en œuvre des recommandations, dans le cadre de la gestion globale des risques d'audit de la DSI, le contrôleur a informé l'Organe de la décision récente de l'Administration d'inclure le directeur de la DSI en tant qu'observateur dans les réunions du Groupe de gestion des risques. Cette décision a été accueillie favorablement par l'OCIS. Elle l'a également informé que l'Administration considérait le risque comme faisant partie intégrante de la stratégie, que le cadre stratégique était en cours de révision et qu'il est envisagé de procéder tous les cinq ans à la révision de la déclaration relative au risque accepté.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT FINANCIER – PROJETS D'ETATS FINANCIERS DE 2020

29. L'OCIS a passé en revue avec l'Administration les projets d'états financiers de 2020, en particulier l'état de la performance financière et l'état de la situation financière. En l'absence des états financiers complets et des notes détaillées, qui ne seraient disponibles qu'après le 31 mars 2021, l'Organe s'est enquis des causes des variations à la hausse ou à la baisse des chiffres financiers entre 2019 et 2020, ainsi que de la nature de certains comptes. L'Organe a accueilli avec satisfaction les explications fournies par la directrice de la Division des finances.

30. Sur la base du projet présenté, l'Organe a constaté avec satisfaction que la performance financière de l'OMPI s'était améliorée en 2020, avec un excédent s'établissant à 136 millions de francs suisses, contre 98 millions de francs suisses en 2019. En 2020, le

montant total des recettes avait augmenté tandis que le montant total des dépenses avait diminué par rapport à 2019. En ce qui concernait la situation financière, l'OCIS a noté avec satisfaction que l'OMPI disposait d'actifs nets s'élevant à 387 millions de francs suisses en 2020, contre 364 millions de francs suisses en 2019.

31. Dans l'ensemble, l'OCIS a confirmé que la pandémie de COVID-19 n'avait pas eu d'incidence négative sur la situation financière de l'OMPI en 2020. Il a réaffirmé que la politique en matière de placements n'avait fait l'objet d'aucune modification et qu'il n'y avait eu aucune incidence sur la gestion financière de l'OMPI.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LA GESTION DES RISQUES

32. Le Rapport annuel 2020 de l'OMPI sur la gestion des risques, daté du 16 mars 2021, a été présenté à l'OCIS. L'Administration a expliqué la méthode d'évaluation des risques en utilisant le modèle de maturité pour la gestion des risques du Comité de haut niveau sur la gestion (HLCM) de l'ONU et en se référant au rapport du Corps commun d'inspection (JIU/REP/2020/5 "Gestion du risque institutionnel : approches et utilisations dans les entités des Nations Unies"). L'OCIS a constaté avec satisfaction que l'OMPI s'était autoévaluée, se classant à un niveau "avancé (niveau 4)" en ce qui concernait i) le cadre et la politique de gestion des risques à l'échelle de l'Organisation; ii) la gouvernance et la structure institutionnelle; iii) les processus et intégration; iv) les systèmes et outils; "établi (niveau 3,5)" en ce qui concernait les capacités en matière de risque ; et "établi (niveau 3)" en ce qui concernait la culture du risque. S'agissant du rapport susmentionné du Corps commun d'inspection, l'OCIS a également noté avec satisfaction que l'OMPI avait déjà mis en œuvre 14 des recommandations informelles, qu'elle prévoyait d'en mettre une autre en œuvre et qu'elle examinerait la possibilité de mettre en œuvre trois autres recommandations informelles concernant l'OMPI.

33. L'exposé comprenait une section sur les risques mondiaux qui ont été examinés lors de la récente réunion du Groupe de travail sur la gestion des risques à l'échelle des Nations Unies, ainsi que lors de la réunion du Groupe de gestion des risques de l'OMPI. Le contrôleur a déclaré que le Directeur général, lors de la réunion du Groupe de gestion des risques de l'OMPI, avait clairement souligné la nécessité d'être financièrement prudent en 2021 et dans la planification du prochain exercice biennal. Le contrôleur a également assuré l'OCIS que des mécanismes de suivi et des mesures d'atténuation des risques étaient en place.

34. L'OCIS s'est félicité de l'exposé instructif de l'Administration et plus particulièrement des réponses franches du contrôleur. L'Organe s'est déclaré confiant quant à l'approche globale adoptée par l'OMPI pour gérer ses risques, en particulier en cette période de pandémie.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : VERIFICATION EXTERNE DES COMPTES (INFORMATIONS ACTUALISEES SUR LES VERIFICATIONS EFFECTUEES EN 2020)

35. L'OCIS a passé en revue avec les représentants du vérificateur externe des comptes et l'Administration, l'état d'avancement de l'audit des états financiers de l'OMPI pour 2020. Les représentants du vérificateur externe des comptes ont fait une présentation orale des travaux d'audit préliminaires effectués jusqu'à cette date, concluant qu'aucun problème majeur n'avait été constaté. Ayant tiré les leçons de l'audit de l'année dernière, les représentants ont déclaré qu'ils étaient convaincus que l'audit de cette année se déroulerait plus facilement que celui de l'année dernière et que le rapport d'audit serait publié comme prévu en mai 2021. Le projet d'états financiers pour 2020 devrait être soumis par l'Administration de l'OMPI au vérificateur externe le 31 mars 2021 au plus tard et la vérification externe devrait débuter le 5 avril 2021.

36. L'OCIS a noté que le vérificateur externe engagerait ses propres experts actuaires et experts en évaluation foncière pour évaluer les hypothèses actuarielles et les évaluations foncières, respectivement, qui seraient présentées par l'OMPI. L'Organe a également assuré le suivi des audits des résultats, notamment en ce qui concernait les bureaux extérieurs, et a noté que cela ferait partie du rapport d'audit détaillé qui serait publié en temps voulu.

37. L'OCIS a également noté avec satisfaction la coordination avec la DSI pour éviter la duplication des activités d'audit et afin de tenir compte du travail de la DSI dans l'examen par le vérificateur externe des comptes de la déclaration de l'Administration sur le contrôle interne pour 2020. L'OCIS a profité de l'occasion pour examiner certaines des recommandations découlant de l'évaluation externe de la qualité de la fonction d'audit interne, telles que l'exigence d'une opinion d'audit annuelle sur la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles internes, qui a été appuyée sans réserve, dans la mesure où il s'agissait également d'une des recommandations formulées par le vérificateur externe des comptes dans le passé.

38. Conformément à son mandat, l'OCIS s'est réuni en séance privée avec le directeur de la DSI.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : DEONTOLOGIE (Y COMPRIS LE PROGRAMME DE TRAVAIL DU BUREAU DE LA DEONTOLOGIE POUR 2021)

39. La cheffe du Bureau de la déontologie a fait une présentation orale à l'OCIS afin de lui communiquer des informations actualisées sur la mise en œuvre du programme de travail du Bureau de la déontologie pour 2020. Elle a notamment fourni des informations sur l'attestation pour le personnel, la déclaration de situation financière, le programme de sensibilisation, les services consultatifs, entre autres. L'Organe a noté que le programme de travail annuel pour 2021 n'avait pas été achevé et qu'il n'avait donc pas pu être présenté comme prévu au cours de cette soixantième session. Des retards avaient également été enregistrés en ce qui concernait l'attestation relative au code de déontologie pour les membres du personnel et l'élaboration de la politique contre les représailles. L'Organe a été informé de la nomination d'un chef par intérim du Bureau de la déontologie en remplacement de la titulaire du poste, partie à la retraite le 31 mars 2021. La cheffe du Bureau de la déontologie a indiqué à l'Organe qu'elle s'était concentrée sur la transition afin de s'assurer que le chef par intérim du Bureau de la déontologie aurait accès à tous les documents importants lui permettant de remplir ses fonctions.

40. Les membres de l'OCIS lui ont présenté leurs meilleurs vœux pour sa retraite.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DU MANDAT DE L'OCIS

41. Conformément au mandat de l'OCIS, les États membres révisent au moins tous les trois ans le rôle et les responsabilités, le fonctionnement et la composition de l'Organe. La dernière révision ayant été approuvée par l'Assemblée générale de l'OMPI en octobre 2018 (document WO/PBC/28/3), la prochaine révision doit avoir lieu cette année. Cette révision a donc été commencée au cours de la présente session compte tenu des résultats des auto-évaluations annuelles de l'OCIS, des recommandations du Corps commun d'inspection (JIU/REP/2019/6, "Les comités d'audit et de contrôle des entités des Nations Unies") et de toute recommandation pertinente de l'évaluation externe de la qualité de la fonction d'audit interne qui s'est achevée récemment. Toute modification appropriée sera soumise en temps voulu à l'examen du Comité du programme et budget.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : SEANCE D'INFORMATION AVEC LES REPRESENTANTS DES ETATS MEMBRES

42. Comme prévu dans le mandat de l'OCIS, une séance d'information a eu lieu avec les États membres. L'OCIS a informé les représentants des États membres des délibérations qui se sont déroulées au cours de la présente session et a répondu aux questions posées par les délégués présents.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

Rapports de l'OMPI concernant les placements

43. L'Administration a présenté à l'Organe le rapport sur le rendement des placements et le rapport de suivi des placements pour novembre et décembre 2020 et janvier et février 2021; ces documents avaient été établis respectivement par les conseillers en matière de placements et le dépositaire.

44. L'OCIS a examiné les documents reçus et confirmé que les informations fournies montraient qu'au cours de la période visée, et en se fondant sur l'indice de référence du marché des placements, tous les éléments du portefeuille de placements de l'OMPI avaient atteint les résultats escomptés et avaient été gérés conformément à la stratégie énoncée. L'OCIS a également pris acte du fait que le dépositaire n'avait fait état d'aucune atteinte, qu'elle soit active ou passive, ni n'avait justifié aucune exception. L'Administration a réaffirmé à l'OCIS qu'aucune modification n'avait été apportée à la politique en matière de placement par l'OMPI depuis le début de la pandémie de COVID-19.

Prochaine session

45. La prochaine session est prévue du 5 au 9 juillet 2021. Elle se tiendra probablement de nouveau sous une forme virtuelle en raison de la pandémie. Le projet d'ordre du jour de cette session est le suivant :

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Déclaration concernant les conflits d'intérêts
- 3) Questions découlant de la session précédente
- 4) Réunion avec le Directeur général
- 5) Séance d'information avec le sous-directeur général chargé du Secteur administration, finances et gestion
- 6) Supervision interne (y compris le rapport annuel de la DSI pour 2020 et la révision de la Charte de la supervision interne)
- 7) Suivi des recommandations de supervision hautement prioritaires
- 8) Rapport financier : rapport financier annuel et états financiers de 2020
- 9) Vérification externe des comptes : rapport du vérificateur externe des comptes
- 10) Informations actualisées sur les risques et les mesures d'atténuation
- 11) Informations actualisées sur la gestion des ressources humaines
- 12) Déontologie : programme de travail pour 2021, informations actualisées sur la mise en œuvre du programme de travail, rapport annuel 2020
- 13) Médiateur : rapport d'activité 2020
- 14) Examen du mandat de l'OCIS

- 15) Rapport annuel de l'OCIS pour 2020
- 16) Séance d'information avec les représentants des États membres
- 17) Questions diverses

[Les annexes suivent]



Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Soixantième session

Genève (réunion virtuelle), 22 – 26 mars 2021

ORDRE DU JOUR

établi par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Déclaration concernant les conflits d'intérêts
3. Questions découlant de la session précédente
4. Réunion avec le Directeur général
5. Supervision interne (y compris programme de travail annuel final en matière de supervision pour 2021)
6. Examen des recommandations de supervision hautement prioritaires
7. Rapport financier : projets d'états financiers de 2020
8. Point sur la gestion des risques
9. Vérification externe des comptes (point d'information sur les vérifications effectuées en 2020)
10. Déontologie (y compris le programme de travail du Bureau de la déontologie pour 2021)
11. Examen du mandat de l'OCIS
12. Séance d'information avec les représentants des États membres
13. Questions diverses

[L'annexe II suit]



Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Soixantième session
Genève (réunion virtuelle), 22 – 26 mars 2021

LISTE DES DOCUMENTS

POINT 1 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- [01] Ordre du jour
- [02] Calendrier
- [03] Liste des documents

POINT 2 : DÉCLARATION CONCERNANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Pas de document : compte rendu verbal.

POINT 3 : QUESTIONS DECOULANT DE LA SESSION PRÉCÉDENTE

Pas de document : compte rendu verbal.

POINT 4 : RÉUNION AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

- [04] Nomination des vice-directeurs généraux et sous-directeurs généraux
(Référence : WO/CC/79/2)
- [05] Annexe de l'avis au personnel (référence : IC/4/2021)

POINT 5 : SUPERVISION INTERNE (Y COMPRIS PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL FINAL EN MATIÈRE DE SUPERVISION POUR 2021)

Division de la supervision interne :

- [06] Rapport d'activité de la DSI – 12 mars 2021 (référence : IOD-IAOC-2021/01)
- [07] Division de la supervision interne (DSI) – programme de travail annuel en matière de supervision pour 2021 (référence : IOD/WP/2021/1), 22 décembre 2020
- [08] Évaluation externe de la qualité de l'audit interne, novembre 2020
- [09] Évaluation externe de la qualité de la fonction d'enquête, 18 décembre 2020
- [10] Évaluation externe de la qualité de la fonction d'enquête 2020 – Liste des recommandations

Audit :

- [11] Rapport sur l'audit et l'examen de l'intégrité concernant la gestion des absences, 3 février 2021 (référence : IA 2020-02)

Enquêtes :

- [12] État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation externe de la qualité de la fonction d'enquête à l'OMPI (18 décembre 2020)

POINT 6 : EXAMEN DES RECOMMANDATIONS DE SUPERVISION HAUTEMENT PRIORITAIRES

- [13] Recommandations en suspens relatives à la supervision – 28 février 2021

POINT 7 : RAPPORT FINANCIER : PROJETS D'ETATS FINANCIERS DE 2020

- [14] Déclarations de performance financière et de situation financière pour 2020, (23 mars 2021)
[15] Déclaration sur le contrôle interne pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2020
[16] Déclaration sur le contrôle interne pour la période comprise entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020

POINT 8 : POINT SUR LA GESTION DES RISQUES

- [17] Rapport annuel sur la gestion des risques (janvier – décembre 2020), 16 mars 2021
[18] Rapport annuel 2020 sur la gestion des risques à l'OMPI, mars 2021

POINT 9 : VERIFICATION EXTERNE DES COMPTES (POINT D'INFORMATION SUR LES VERIFICATIONS EFFECTUEES EN 2020)

Pas de document : compte rendu verbal.

POINT 10 : DEONTOLOGIE (Y COMPRIS LE PROGRAMME DE TRAVAIL DU BUREAU DE LA DEONTOLOGIE POUR 2021)

- [19] *Curriculum vitae* du chef par intérim du Bureau de la déontologie, 22 février 2021

POINT 11 : EXAMEN DU MANDAT DE L'OCIS

- [20] Mandat de l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI (annexe III du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI, octobre 2018)
[21] Rapport du CCI intitulé "Examen des comités d'audit et de contrôle du système des Nations Unies" (JIU/REP/2019/6)

POINT 12 : SEANCE D'INFORMATION AVEC LES REPRESENTANTS DES ETATS MEMBRES

Pas de document : compte rendu verbal.

POINT 13 : QUESTIONS DIVERSES

- [22] Rapport – cinquante-neuvième session (WO/IAOC/59/2)
[23] Programme de travail évolutif de l'OCIS pour les soixantième à soixante-troisième sessions
[24] Ordre de service n° 7/2021, Changements apportés à l'organisation interne de l'OMPI, 15 février 2021

Rapports concernant les placements :

[25] Credit Suisse – Rapports de suivi des placements pour novembre et décembre 2020, et janvier et février 2021

[26] MBS Capital Advice – Rapports sur le rendement des placements pour novembre et décembre 2020, et janvier et février 2021

[Fin de l'annexe II et du document]